REUNION ORDINAIRE DU JEUDI 12 JANVIER 2017

Ordre du jour :

- 1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 1^{er} décembre 2016.
- 2. Proposition de renouvellement d'adhésion à l'ANATEEP, assurance du transport périscolaire.
- 3. Proposition de modification du règlement intérieur de l'étude surveillée.
- 4. Révision de la Participation au réseau d'Assainissement Collectif au 1^{er} janvier 2017 (PAC).
- 5. Proposition de demande de subvention DETR 2017 (dotation d'Etat).
- 6. Proposition de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret.
- 7. Proposition de prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017.
- 8. Bilan année 2016 sur l'aide sociale du personnel communal.
- 9. Affaires diverses.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 janvier 2017

Etaient présents: MMES et MM : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, B.TARRON, P.COLMAN, E.DENIAU, P.LABRUNE, C.BARBIER, I.PROSSER, C.LORENTZ, M.DELARUE, S.BOUDIN.

Absents représentés : C.DEGUIL par C.BARBIER, K.LE GOVIC par G.LEGRAND.

Absents excusés: V.GOUEFFON, C.LOISEAU, P.THAUREAUX DE LEVARE

Secrétaire de séance : JC.BOUDIN

DELIBERATIONS

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil de la démission de Mme Nathalie MATHURIN.

Il propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Modification du tableau des élus
- Proposition de convention transport avec le SIRIS d'ESCRENNES-MAREAU-SANTEAU.
- Désignation des délégués du Syndicat Mixte de l'œuf, de la Rimarde et de l'Essonne (SMORE)

Le Conseil Municipal accepte ces propositions.

Modification du tableau des élus

Suite à la démission de Nathalie MATHURIN, 3^{ème} adjoint, il est proposé de ne pas renommer de nouvel adjoint. Le tableau est modifié avec Philippe COLMAN désigné 3^{ème} adjoint et Evelyne DENIAU, 4^{ème} adjoint.

Les compositions de certaines commissions sont modifiées.

Contrat d'Assurance Transport Périscolaire ANATEEP - Année 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en tant qu'organisateur de transport, la Commune doit souscrire un contrat d'assurance périscolaire pour couvrir les risques liés aux divers transports des enfants sur le temps scolaire. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de renouveler le contrat auprès de l'ANATEEP et accepte le devis dont le montant s'élève à 135,19 € pour l'année.

<u>Convention de transport SIRIS D'ESCRENNES-MAREAU-SANTEAU (EMS) - Année scolaire 2016-2017</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil que des sorties scolaires et périscolaires sont prévues au cours de l'année scolaire 2016-2017 et rappelle que le SIRIS d'ESCRENNES-MAREAU-SANTEAU (EMS) dispose d'un autocar permettant le transport des enfants pour certaines sorties.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition de convention avec le SIRIS d'ESCRENNES-MAREAU-SANTEAU pour assurer le transport des enfants des écoles de CHILLEURS AUX BOIS pendant l'année scolaire 2016-2017.

Etude Surveillée - Révision du règlement intérieur et des tarifs au 1er janvier 2017

Les modifications de planning des Activités Personnalisées Complémentaires (APC) organisées par les enseignants de l'école élémentaire à compter du 1^{er} janvier 2017, imposent des modifications pour le service de l'étude surveillée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les modifications apportées au règlement intérieur ainsi que les tarifs de l'étude surveillée à compter du 1^{er} janvier 2017 comme suit :

Etude Surveillée de l'école élémentaire - Classe de CP

• Forfait de 51 € par période scolaire pour 3 jours par semaine (lundi, mardi et vendredi de 16 h 05 à 16 h 45)

Etude Surveillée de l'école élémentaire – Classes de CE1-CE2-CM1-CM2

• Forfait de 34 € par période scolaire pour 2 jours par semaine (lundi et vendredi de 16 h 05 à 16 h 45)

Rappel: Les périodes scolaires sont définies ainsi:

- de la rentrée de septembre aux vacances de Noël, de la rentrée de janvier aux vacances de printemps, des vacances de printemps aux vacances d'été.

Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) - Tarifs au 1^{er} janvier 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, actualise les tarifs de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Raccordement d'une habitation individuelle nouvelle ou existante sur un réseau existant : 2 700 € H.T.

Raccordement d'une habitation collective nouvelle ou existante : 3 900 € H.T. par habitation collective, complété par un tarif de 2 € par m² de surface de plancher créée.

Raccordement d'une construction à usage professionnel : 2 700 € H.T. par construction, complété par un tarif de 1 € par m² de surface de plancher créée, plafonné à 2 100 € H.T.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la collectivité ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser 2016. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2017, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2016 dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget 2016, et ce, avant le vote des budgets primitifs 2017 (Budgets général et annexes).

Demande de subvention DETR 2017 - Travaux d'accessibilité : Mairie et Cour Gauthier

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les opérations éligibles et prioritaires au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. La Commune a pour obligation d'effectuer des travaux d'aménagement afin de permettre l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes handicapées, conformément à l'arrêté ministériel du 8 décembre 2014 fixant les dispositions, et au décret n° 2006-555 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissement Recevant du Public.

Ces travaux concernent d'une part la Mairie, pour un montant de travaux de 15 247,36 € HT, soit 18 296,83 € TTC et d'autre part, la salle de la Cour Gauthier pour un montant de travaux de 5 050,00 € HT, soit 6 060,00 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux auprès de Monsieur le Préfet du Loiret, au titre de l'année 2017, au taux maximum, soit 50 % du montant du projet dont le montant s'élève à 20 297,36 € HT soit 24 356,83 € TTC.

Proposition de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les opérations éligibles et prioritaires au titre du Fonds d'Aide à l'Equipement Communal pour l'exercice 2017 et propose de déposer des demandes d'aides auprès du Conseil Départemental du Loiret :

Protection Incendie Rue des Guêtres

La Commune a déposé et obtenu la DETR en 21016 pour ce projet de mise en œuvre de la protection incendie Rue des Guêtres.

Le montant des travaux s'élève à 10 686,00 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret, au taux de 55 % du montant du projet soit 5 877,30 €, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Aménagement de l'entrée Sud du Bourg

La Commune a fait réaliser en septembre 2015 un audit de sécurité de la traversée du bourg en partenariat avec le Conseil Départemental du Loiret. Parmi les différentes propositions, l'aménagement de l'entrée Sud du bourg par la RD 2152 semble l'opération la plus urgente.

Le montant des travaux s'élève à 160 092,00 € HT, dont 63 632,00 € HT en première tranche, et 96 460,00 € HT en seconde tranche.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret, au taux maximum de 80 % du montant du projet soit 128 074,00 €, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Aménagement d'un carrefour avec feux tricolores

Il est également préconisé par l'audit de sécurité effectué en septembre 2015 de sécuriser le carrefour à l'intersection des routes Départementales 2152 et 109 par des feux tricolores.

Le devis présenté s'élève à 76 286,00 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret, au taux maximum de 80 % du montant du projet soit 61 028,80 €, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Election des délégués au Syndicat mixte de l'Oeuf, de la Rimarde et de l'Essonne.

Dans le cadre de la fusion des 2 syndicats de rivières de l'Oeuf et de la Rimarde, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de 2 délégués titulaires auprès du nouveau Syndicat Mixte de l'Oeuf, de la Rimarde et de l'Essonne (SMORE).

Monsieur le Maire propose de reconduire les 2 élus désignés en 2014, à savoir :

- Monsieur Gérard LEGRAND
- Monsieur Philippe COLMAN

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Affaires diverses

- Une baisse des effectifs est constatée pour la prochaine rentrée à l'école maternelle, ce qui pourrait entrainer une fermeture de classe. L'idée de scolariser des enfants âgés de 2 ans ½ est évoquée.
- Une réflexion est à l'étude pour intégrer un prix forfaitaire de nettoyage dans les tarifs de location des salles municipales.
- Prochaines réunions de commissions :
 - o Personnel le mardi 24 janvier 2017 à 19 heures,
 - o Animation le mardi 7 février 2017 à 20 h 30,
 - o Menus le mardi 31 janvier à 20 h 30,
 - o Finances le lundi 30 janvier 2017 à 18 heures.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 9 février 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15

M. LEGRAND	M. BOUDIN	M. TARRON	M. COLMAN	Mme DENIAU	
Gérard,	Jean-Claude,	Bernard,	Philippe,	Evelyne,	
Maire	1 ^{er} adjoint	2 ^{ème} adjoint	3 ^{ème} adjoint	4 ^{ème} adjoint	
M. LABRUNE	M. GOUEFFON	Mme LOISEAU	Mme BARBIER	M.THAUREAUX	Mme DEGUIL
Philippe	Vincent	Christine	Cathy		Catherine
i iiiippo	, meent			Philippe	
	ABSENT	ABSENTE		ABSENT	ABSENTE
Mme PROSSER	Mme LORENTZ	M. DELARUE	Mme LE GOVIC	M. BOUDIN	
Isabelle	Caroline	Mickaël	Karine	Sébastien	
Isabelle	Caronne	Mickaei	Karine	Sebastien	
			ABSENTE		